



# Roue Libre

## Communiqué de presse Roue Libre du 28 juin 2021 Pour la réalisation d'une continuité cyclable sécurisée entre Place Caffé et Place Monge dès 2021

Nous avons reçu jeudi 24 juin des élus Isabelle Dunod et Benjamin Louis l'invitation à une rencontre publique ce lundi 28 juin pour la présentation d'un projet de liaison provisoire piéton cycles places Caffé/Monge.

Roue Libre, association savoyarde de promotion du vélo, accueille positivement cette réflexion. Depuis plus de 15 ans, Roue Libre se mobilise pour la réalisation d'un aménagement cyclable sur ce tronçon structurant pour la continuité cyclable de la ville de Chambéry et de l'agglomération chambérienne en concertation avec les associations, les acteurs du territoire, les usagers et les habitants.

### Un secteur particulièrement routier

Comme décrit dans le Schéma Directeur Cyclable voté par Grand Chambéry en 2019 : « Cet axe structurant permet de contourner le centre historique par le sud [entre Cognin et la VRU direction Grenoble], cette section fait partie des 3 axes les plus cités lors du Baromètre vélo de de 2015. » (lien vers le Schéma Directeur Cyclable : [https://rouelibre.net/wp-content/uploads/2020/03/Schéma\\_2019\\_Grand-Chambéry.pdf](https://rouelibre.net/wp-content/uploads/2020/03/Schéma_2019_Grand-Chambéry.pdf) )

Localement, 7 voies parallèles sont dédiées à l'usage automobile (stationnement et circulation). Depuis la fin des années 1980, rien n'a changé dans ce secteur. (Cf capture d'écran d'une vidéo tournée dans les années 80 [https://www.youtube.com/watch?v=llvtwts\\_pw](https://www.youtube.com/watch?v=llvtwts_pw))

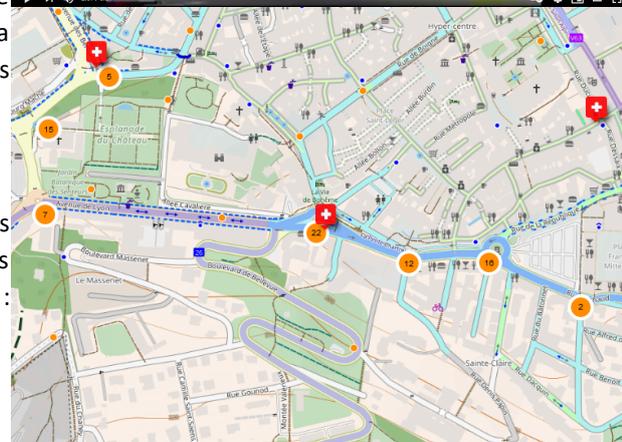
### Un besoin d'aménagement cyclable clairement identifié

Les enquêtes de cyclabilité successives ainsi que les bases de données d'accidentologie indiquent que ce secteur est l'un de principaux points noirs de la ville de Chambéry. Lien carte umap : <https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/accidents-et-points-noirs-velos-en-savoie>

Le trafic automobile de ce secteur a été mesuré à plus de 9000 véhicules TMJA (Trafic Moyen Journalier Annualisé) sur l'Avenue de Lyon et plus de 14000 véhicules TMJA Marius Berroir (devant Lycée Monge) en 2017, 2018 et 2019.

Selon les recommandations du CEREMA "Vélos et voitures : séparation ou mixité, les clés pour choisir" pour l'aménagement cyclable de ce tronçon à trafic journalier supérieur à 6000 véhicules/jour une piste cyclable séparée de la chaussée est préconisée.

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/velos-voitures-separation-ou-mixite-cles-choisir>



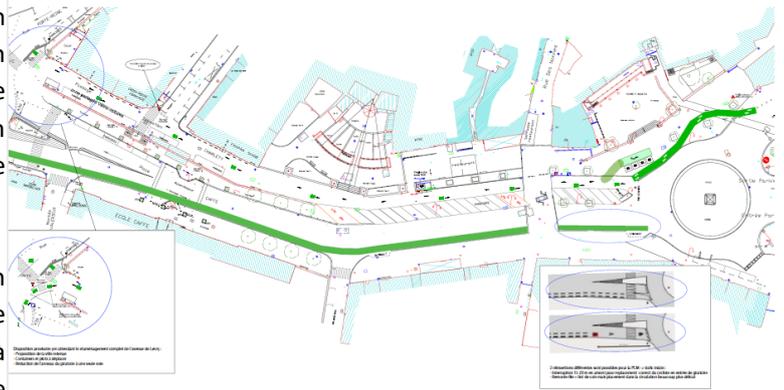
V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules libres)	Trafic motorisé en unités de véhicule particulier par jour (addition dans les deux sens)	Débit cycliste (en nombre de vélos par jour)		
		Réseau cyclable secondaire (trafic cycliste souhaité inférieur à 750 cyclistes/jour)	Réseau cyclable principal (trafic cycliste souhaité compris entre 500 et 3000 cyclistes/jour)	Réseau cyclable à haut niveau de service (trafic cycliste souhaité > 2000 cyclistes/jour)
30 km/h ou moins	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue
	2000-4000		Bande cyclable ou trafic mixte	
	> 4000		Piste ou bande cyclable	
50 km/h	≤ 6000			
	> 6000			Piste cyclable
70 km/h et plus	Tous trafics			
Régime de priorité		À choisir selon le contexte		Prioritaire sur le trafic sécant

### La proposition de l'association Roue Libre

Roue Libre a présenté en mars 2021, aux élus de la ville et de Grand Chambéry, une proposition d'un aménagement de ce secteur par la création d'une piste cyclable bi-directionnelle par la contre allée et le passage Charléty ainsi qu'une réflexion sur sa continuité sur l'ensemble de l'avenue de Lyon.

Nous avons également proposé la réalisation d'une bande cyclable entre Place Caffé et Place Monge (côté sud), bande cyclable qui serait mise à disposition de manière temporaire au bénéfice

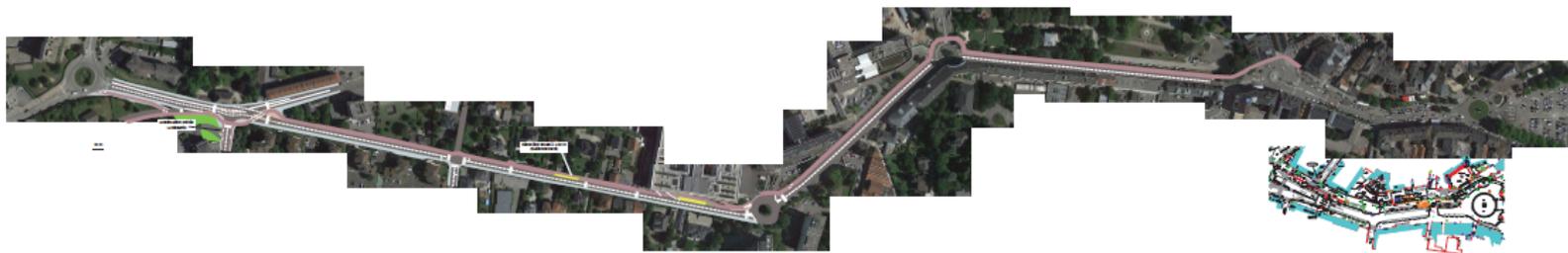
des commerçants afin d'assurer une extension de leurs terrasses et de faciliter leur reprise d'activité.



Lien vers la proposition Roue Libre Place Caffé Place Monge :  
[https://rouelibre.net/wp-content/uploads/2020/03/2021-03-proposition-RL-Caffe-Monge\\_Roue-Libre-v02.pdf](https://rouelibre.net/wp-content/uploads/2020/03/2021-03-proposition-RL-Caffe-Monge_Roue-Libre-v02.pdf)

Lien vers la proposition Roue Libre Avenue de Lyon :

[https://rouelibre.net/wp-content/uploads/2020/03/2021-03-Proposition-RL-avenue\\_lyon.pdf](https://rouelibre.net/wp-content/uploads/2020/03/2021-03-Proposition-RL-avenue_lyon.pdf)



Notre proposition Place Caffé Place Monge s'appuie sur une modification de l'offre locale de stationnement avec un impact modéré sur une quinzaine de places en voirie. A proximité immédiate (moins de 250 m), les automobilistes disposent du parking souterrain Curial de 244 places et du parking en enclos de l'Europe (parking aérien) de 149 places. S'ajoutent encore les 637 places de stationnements des parkings à enclos (Manège, Barbot) et du parking Falaise situés à moins de 6 minutes à pied.

A Chambéry, 23% des usagers qui se stationnent en ouvrage ont d'abord cherché une place en voirie. La durée moyenne de recherche d'une place en voirie est de 8 minutes contre 2 minutes pour un stationnement en ouvrage. (sources : études sur le stationnement de la ville de Chambéry, rapport de la cour des comptes sur la gestion du stationnement de la commune de Chambéry <https://www.comptes.fr/fr/publications/commune-de-chambery-enquete-sur-la-gestion-du-stationnement-urbain-73-rapport>)

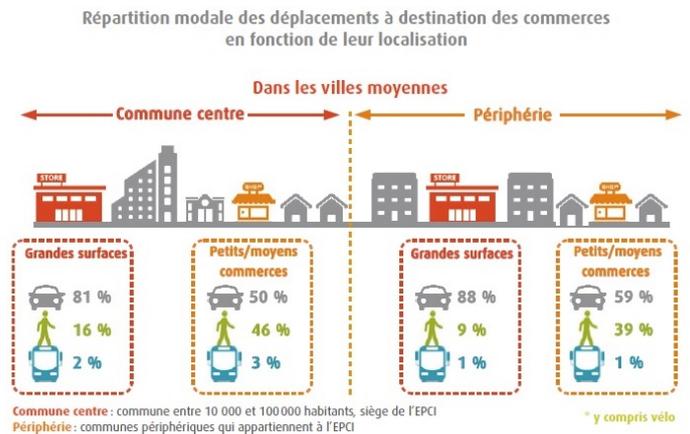
## L'enjeu des pratiques de mobilité et de l'activité commerciale

La question de l'accessibilité des commerces est un élément fondamental de leur activité économique, nous suggérons que la ville et les associations de commerçants réalisent une étude de mobilité plus générale pour enfin comprendre les pratiques de leurs clients et leurs attentes en la matière. Cette enquête pourrait être étendue aux besoins de mobilité liés aux écoles Caffé.

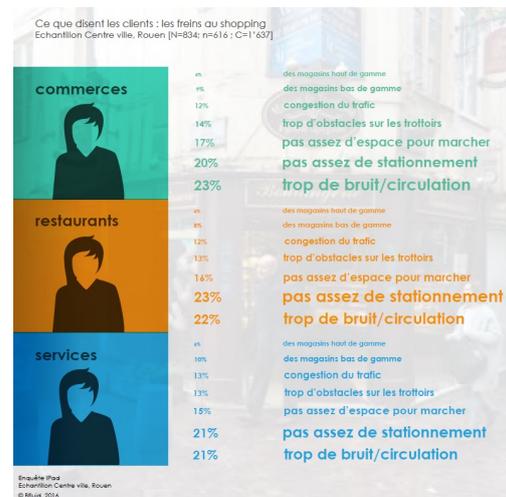
Le CEREMA a publié en 2020 une étude "Mobilité et commerces : Quels enseignements des enquêtes déplacements ?" Cette étude permet notamment de mieux comprendre d'où viennent les clients des commerces et quels moyens de déplacement ils utilisent.

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/mobilite-commerces-quels-enseignements-enquetes-deplacements>

Il ressort de cette étude que dans les villes moyennes (10.000 à 100.000 habitants), la moitié des clients des petits/moyens commerces de la "ville-centre" vient à pied ou en transports en commun.



En 2016, la Métropole de Rouen a publié une étude sur la "marchabilité et vitalité commerciale". Une enquête a été menée auprès des commerçants et auprès des clients, leur demandant quels étaient d'après eux les freins au shopping. Les résultats sont intéressants puisque la perception des commerçants et de leurs clients se révèle différente :



De notre point de vue, l'accessibilité des commerces est un élément fondamental de leur activité économique mais il ne doit pas s'agir d'une accessibilité exclusivement routière, quel serait l'intérêt de venir en centre-ville plutôt qu'en périphérie ? Si l'on considère l'automobiliste comme un client potentiel, il souhaite consommer et aura tendance à privilégier des conditions agréables. Dès qu'il aura stationné sa voiture, il deviendra un piéton.

Et s'il n'est pas toujours possible de stationner juste devant la porte du magasin, on peut bien souvent se garer facilement si on accepte de marcher quelques minutes. Si le cheminement est agréable, dans des rues relativement silencieuses et que les traversées sont sécurisées, cela profitera directement à l'activité.

### **D'autres enjeux en matière de stationnement ou d'accessibilité**

La réalisation d'aménagements cyclables sur ce secteur aura plusieurs impacts :

- améliorer le confort et donc l'attractivité des terrasses
- inciter les parents et écoliers au report modal en vélo grâce à un itinéraire entièrement sécurisé et continu
- respecter les dispositions vigipirates devant les écoles Caffé (dossier de presse du ministère de l'intérieur relatif à la sécurité des écoles, collèges et des lycées). Ces dispositions rendent obligatoire la neutralisation du stationnement devant les établissements scolaires au niveau actuel de vigilance. La responsabilité de la ville et de la préfecture peuvent être engagées.
- respecter la nouvelle réglementation en matière de covisibilité qui doit être appliquée au plus tard d'ici 2026 (loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités) par la suppression de certaines places de stationnement en amont des traversées piétonnes.

**Contact Presse Roue Libre : 06 87 63 48 06**



## Roue Libre

*Créée en 1992, l'association Roue Libre a pour vocation de promouvoir le déplacement à vélo qu'il soit urbain, de loisir, sportif ou touristique en Savoie.*

*Composée de 700 adhérents, 120 bénévoles, elle est présente aujourd'hui sur quatre agglomérations Grand Chambéry, Combe de Savoie, Grand Lac, Arlysère .*

*Elle est membre de la Fédération Française des Usagers de Bicyclette (FUB) qui regroupe 332 associations locales ainsi que du réseau l'Heureux Cyclage qui rassemble les ateliers vélos participatifs en France.*